



Assemblée générale

Distr. générale
13 décembre 2022

Soixante-dix-septième session

Point 99 v) de l'ordre du jour

Désarmement général et complet : éducation en matière de désarmement et de non-prolifération**Résolution adoptée par l'Assemblée générale
le 7 décembre 2022**

[sur la base du rapport de la Première Commission ([A/77/385](#), par. 110)]

77/52. Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions [55/33](#) E du 20 novembre 2000, [57/60](#) du 22 novembre 2002, [59/93](#) du 3 décembre 2004, [61/73](#) du 6 décembre 2006, [63/70](#) du 2 décembre 2008, [65/77](#) du 8 décembre 2010, [67/47](#) du 3 décembre 2012, [69/65](#) du 2 décembre 2014, [71/57](#) du 5 décembre 2016, [73/59](#) du 5 décembre 2018 et [75/61](#) du 7 décembre 2020,

Rappelant que 2022 marque le vingt-deuxième anniversaire de la résolution [55/33](#) E, qui concerne la réalisation d'une étude sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération,

Rappelant sa résolution [76/45](#) du 6 décembre 2021 sur les jeunes, le désarmement et la non-prolifération,

Accueillant avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération¹, dans lequel est examinée l'application des recommandations figurant dans l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération², et rappelant par ailleurs avec satisfaction que 2022 marque le vingtième anniversaire de ce rapport,

Saluant l'utilité du site Web sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération et des ressources qui sont en ligne, lesquels sont mis à jour régulièrement par le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat et donnent accès à des cours en ligne et à des informations classées dans différentes sections,

¹ [A/77/133](#).

² [A/57/124](#).



telles que des présentations, des enregistrements d'entretiens réalisés dans le cadre de la série de podcasts *Disarmament Today*, notamment au sujet du vécu des *hibakusha*, les survivants de la bombe atomique, ainsi que des films et des publications sur les questions liées au désarmement, et encourageant le recours aux nouvelles technologies de l'information et des communications et aux médias sociaux pour promouvoir l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération,

Soulignant qu'il faut continuer de s'employer à appliquer les recommandations formulées dans l'étude et de s'inspirer des pratiques exemplaires en la matière pour obtenir encore plus de résultats à long terme, notamment en ce qui concerne l'appui fourni par les États Membres aux milieux universitaires et à la société civile dans le cadre de leurs importantes activités d'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération,

Souhaitant souligner qu'il est urgent de promouvoir des efforts internationaux concertés de désarmement et de non-prolifération, notamment dans le domaine nucléaire, en vue de renforcer la sécurité internationale et la confiance et de favoriser un développement durable,

Consciente de la nécessité de combattre, au moyen de programmes d'éducation et de formation à long terme, les effets néfastes des comportements de violence et de passivité affichés face aux dangers qui existent actuellement dans ce domaine,

Demeurant convaincue que l'éducation et le développement de l'esprit critique, en particulier des jeunes, en matière de désarmement et de non-prolifération dans le domaine des armes de destruction massive mais aussi dans ceux des armes légères et de petit calibre et du terrorisme, comme pour ce qui est des autres obstacles à la sécurité internationale et au désarmement, n'ont jamais été aussi nécessaires, et qu'il convient d'appliquer les recommandations figurant dans l'étude de l'Organisation,

Consciente de l'importance de la participation de la société civile, dont les établissements universitaires et les organisations non gouvernementales, laquelle joue un rôle actif dans la promotion de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération ainsi que dans la promotion de la participation des jeunes dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération,

1. *Exprime sa gratitude* aux États Membres, à l'Organisation des Nations Unies et aux autres organisations internationales et régionales, à la société civile, aux établissements universitaires et aux organisations non gouvernementales qui, dans leurs domaines de compétence respectifs, ont appliqué les recommandations figurant dans l'étude de l'Organisation des Nations Unies, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général consacré à l'examen de leur mise en œuvre, et les engage de nouveau à continuer d'appliquer et de faire avancer ces recommandations et de rendre compte au Secrétaire général des mesures qu'ils prennent à cette fin ;

2. *Engage* les États Membres, l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et les organisations régionales et sous-régionales concernées à continuer d'envisager d'élaborer et d'appliquer des politiques et des programmes d'éducation de manière à accroître et à faciliter la participation constructive des jeunes dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération ;

3. *Prie* le Secrétaire général d'établir un rapport sur le bilan de l'application des recommandations et de nouveaux moyens de promouvoir l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, et de le lui présenter à sa soixante-dix-neuvième session ;

4. *Exprime ses remerciements* au Secrétaire général pour le programme de désarmement, *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*, qu'il a lancé, et prend acte des mesures qui y sont proposées en vue de promouvoir

davantage l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, ainsi que des mesures préconisées et soutenues par les États Membres ;

5. *Prie une nouvelle fois* le Secrétaire général d'utiliser autant que faire se peut les moyens électroniques pour diffuser, dans le plus grand nombre de langues officielles possible, les informations ayant trait à son rapport et tous les renseignements que le Bureau des affaires de désarmement recueille régulièrement concernant l'application des recommandations figurant dans l'étude de l'Organisation ;

6. *Prie* à cet égard le Secrétaire général de continuer de tenir à jour le site Web sur l'éducation en matière de désarmement, les outils d'apprentissage en ligne et les ressources connexes, et de continuer la série de podcasts *Disarmament Today*, qui constituent des outils efficaces pour promouvoir l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération ;

7. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-neuvième session, au titre de la question intitulée « Désarmement général et complet », la question subsidiaire intitulée « Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération ».

46^e séance plénière
7 décembre 2022